



Division des personnels enseignants du
premier degré
DPEP 1

Saint Denis, le 8 février 2023

La rectrice

Affaire suivie par :

Jean-Michel PERRIER

Tél : 02 62 48 14 85

Mél : dpep.secretariat@ac-reunion.fr

24, avenue Georges Brassens
CS 71003
97743 SAINT DENIS CEDEX 9

à

Mesdames et messieurs les
directrices et directeurs
adjoint(e)s de SEGPA

Mesdames et messieurs les
directeurs des établissements
médico-éducatifs et du CMPP

S/c de Mesdames et messieurs
les principaux de collège

S/c de Mesdames et messieurs
les inspecteurs en charge
des circonscriptions.

CIRCULAIRE N° 15

OBJET : Liste d'aptitude académique et mouvement 2023 des directeurs adjoints chargés de section d'enseignement général et professionnel adapté de collège.

REF.- : - Décret n° 81-482 du 8 mai 1981 modifié.
- Circulaire n° 81-497 du 2 décembre 1981 modifiée.

PI - :	- Imprimé « demande d'inscription sur liste d'aptitude »	Annexe I
	- Accusé de réception	Annexe II
	- Liste des postes vacants et susceptibles d'être vacants	Annexe III
	- Fiche de vœux (recto / verso)	Annexe IV

J'ai l'honneur d'attirer votre attention sur les textes cités en référence, qui précisent les conditions d'inscription sur la liste d'aptitude à l'emploi de directeur adjoint chargé de section d'enseignement général et professionnel adapté de collège ainsi que les opérations de mouvement.

A – LISTE D'APTITUDE

I – Conditions d'inscription

Peuvent candidater à une inscription sur la liste d'aptitude aux fonctions de directeur adjoint de SEGPA de collège, les membres du corps enseignant, d'éducation ou d'inspection qui remplissent cumulativement les trois conditions suivantes :

- titulaires du diplôme de directeur d'établissement d'éducation adaptée et spécialisée (DDEEAS), qu'ils occupent ou non un emploi de direction,
- âgés de 30 ans au moins,
- justifiant de 5 ans de service accomplis en qualité de titulaire dans un corps d'enseignement, d'éducation ou d'inspection au 1^{er} octobre 2023. Sont pris en compte, dans la limite de deux ans, les services accomplis en qualité de stagiaire, de maître auxiliaire, d'instituteur suppléant ou remplaçant.

Les personnels actuellement en stage de directeur d'établissement spécialisé peuvent présenter leur candidature à titre conditionnel.

II – Dépôt et transmission des candidatures

Le dossier de candidature sera établi suivant le modèle ci-joint.
Ce dossier devra être accompagné d'une copie du diplôme de directeur d'établissement d'éducation adaptée et spécialisée.

L'inscription sur la liste d'aptitude étant annuelle, l'attention des personnels est appelée sur la nécessité de renouveler leur candidature dans le cas où, inscrits sur la liste d'aptitude l'année précédente, ils n'ont pas obtenu de nomination à titre définitif.

Toutes les candidatures devront parvenir **au rectorat, DPEP, le 31 mars 2023 au plus tard, timbre d'arrivée faisant foi**. Les candidats veilleront à informer leur inspecteur en charge de circonscription de l'envoi de leur dossier de candidature.

B – OPERATIONS DU MOUVEMENT

Le mouvement des directeurs adjoints chargés de SEGPA de collège aura lieu au mois de juin 2023.

Je vous rappelle que les candidats à un poste de directeur adjoint chargé de section d'enseignement général et professionnel adapté de collège doivent être inscrits sur la liste d'aptitude académique annuelle.

Il serait souhaitable que les directeurs adjoints de SEGPA qui postulent au mouvement académique aient exercé trois ans sur le poste qu'ils occupent en 2022-2023. Dans le cas contraire, il pourra ne pas être donné de suite à la demande de mutation.

Les directeurs titulaires d'un poste à titre définitif qui désirent participer au mouvement **inter et/ou intra académique** enverront par voie hiérarchique (Inspection Ecole Inclusive Nord-Est ou Inspection Ecole Inclusive Sud-Ouest) la fiche de vœux jointe en annexe, qui devra parvenir à la DPEP le **31 mars 2023** au plus tard, timbre d'arrivée faisant foi.

Les enseignants titulaires du diplôme de directeur d'établissement adapté et spécialisé, non affectés sur un poste de directeur adjoint chargé de SEGPA qui sollicitent leur inscription sur la liste d'aptitude aux fonctions de directeur adjoint chargé de SEGPA pourront participer à ce mouvement à titre conditionnel en renvoyant leur fiche de vœux par la voie hiérarchique, à la DPEP au plus tard le 31 mars 2023, timbre d'arrivée à la DPEP faisant foi.

Les enseignants en poste dans une autre académie joindront à leur fiche de vœux, une copie de leur DDEAS, leur dernière notice annuelle de notation administrative et une fiche de synthèse.

Tout candidat au mouvement des directeurs adjoints chargés de SEGPA ayant transmis son dossier de mutation dans le délai imparti, sera destinataire d'un accusé de réception.



C – CAS PARTICULIERS

Les postes de direction de SEGPA sont des postes d'encadrement et méritent une attention particulière.

Réintégration en cours d'année

Un enseignant précédemment affecté sur un emploi de directeur adjoint de SEGPA dans l'académie de la Réunion et réintégrant le département après détachement en Nouvelle-Calédonie ou Wallis et Futuna ne pourra participer au mouvement des directeurs adjoints de SEGPA que l'année scolaire suivant sa réintégration. Il lui sera proposé, lors de sa réintégration en cours d'année, un poste correspondant à son grade et à son corps.

Annulation de retraite

Un enseignant ayant constitué un dossier de départ à la retraite pour la rentrée 2023 perd son poste, qui devient vacant au mouvement 2023. En cas d'annulation du dossier de départ à la retraite après le 31 mars 2023, l'enseignant ne récupère pas son poste et se verra proposer une affectation à titre provisoire correspondant à son grade et à son corps.

La rectrice
Pour la rectrice et par délégation,
la secrétaire générale adjointe

SIGNE

Maryvonne CLEMENT



ANNEXE I

(Les données renseignées serviront uniquement à traiter votre candidature dans le cadre de cette campagne)

**DEMANDE D'INSCRIPTION SUR LA LISTE D'APTITUDE A L'EMPLOI DE DIRECTEUR ADJOINT CHARGE
DE SEGPA DE COLLEGE AU TITRE DE L'ANNEE SCOLAIRE 2023 / 2024**

NOM D'USAGE *(en lettres capitales)*.....
PRENOMS.....
DATE DE NAISSANCE.....

GRADE ACTUEL :

Corps d'origine

EMPLOI ou FONCTIONS :

Actuels :à c/ du :

Etablissement d'exercice :

Date : Signature :

IMPORTANT : Les candidats hors académie joindront à leur demande d'inscription sur la liste d'aptitude:

- **une fiche de synthèse**

Les éléments liés à votre situation professionnelle (grade, échelon, diplôme, affectation, ancienneté de service) sont extraits de votre dossier administratif. Vous devez vérifier leur validité sur la fiche de synthèse.

- **La copie de leur DDEEAS**

CADRE RESERVE A L'ADMINISTRATION

Ancienneté générale des services :.....

DDEEAS obtenu le :

Titres et diplômes

.....
.....
.....
.....

AVIS DE LA COMMISSION

AVIS DE L'IA-DAASEN

DÉCISION DE LA RECTRICE

Date :
Signature :

Date
Signature :

Date :
Signature :



ANNEXE II

ACCUSE DE RECEPTION

A compléter par tout candidat à l'inscription sur la liste d'aptitude des directeurs adjoints de SEGPA

(Les données renseignées serviront uniquement à traiter votre candidature dans le cadre de cette campagne)

La rectrice de l'académie de la Réunion, accuse réception de la demande d'inscription sur la liste d'aptitude des directeurs adjoints de SEGPA (2023-2024) de :

(1) M., Mme

(2) Affecté(e) à :

Établissement.....

Adresse postale.....

.....

.....

.....

(partie à compléter par l'administration)

A Saint-Denis, le

Le chef de la DPEP

(1) indiquer vos nom et prénom

(2) indiquer l'intitulé, le nom et l'adresse précise de votre établissement d'affectation

ANNEXE III - Liste des postes de SEGPA (situation en septembre 2023)

DÉPARTEMENT		ÉTABLISSEMENTS		OBSERVATION
974 - RÉUNION	1	SEGA du collège Ligne des Bambous (1347W) St Pierre		Poste susceptible d'être vacant
	2	SEGPA du collège La Montagne (1097Z) La Montagne		Poste susceptible d'être vacant
	3	SEGPA du collège Jean Albany (0950P) La Possession		Poste susceptible d'être vacant
	4	SEGPA du collège Joseph Hubert (0850F) St Joseph		Poste susceptible d'être vacant
	5	SEGPA du collège Célimène Gaudieux (0849E) La Saline	REP+	Poste susceptible d'être vacant
	6	SEGPA du collège H. Foucque (0949N) St Suzanne		Poste susceptible d'être vacant
	7	SEGPA du collège M. de Labourdonnais (0918E) Ste Clotilde	REP+	Poste susceptible d'être vacant
	8	SEGPA du collège Trois Mares (0786L) Le Tampon		Poste susceptible d'être vacant
	9	SEGPA du collège Jules Solesse (0650N) BdN - St Paul		Poste susceptible d'être vacant
	10	SEGPA du collège Hubert Delisle (0814S) St Benoit	REP+	Poste susceptible d'être vacant
	11	SEGPA du collège Hégésippe Hoarau (0989G) St Louis		Poste susceptible d'être vacant
	12	SEGPA du collège l'Oasis (0785K) Le Port	REP+	Poste susceptible d'être vacant
	13	SEGPA du collège Mille Roches (0765N) St André	REP+	Poste susceptible d'être vacant
	14	SEGPA du collège Auguste Lacaussade (0925M) Salazie		Poste susceptible d'être vacant
	15	SEGPA du collège Jean D'Esme (0848D) Ste Marie		Poste susceptible d'être vacant
	16	SEGPA du collège Les deux canons (0649M) Ste Clotilde	REP+	Poste susceptible d'être vacant
	17	SEGPA du collège Montgaillard (0775Z) St Denis	REP+	Poste susceptible d'être vacant
	18	SEGPA du collège Les Alizés (1389S) St Denis		Poste vacant
	19	SEGPA du collège Les Aigrettes (0806H) St Gilles les B.		Poste susceptible d'être vacant
	20	SEGPA du collège Paul Hermann (0861T) St Pierre	REP+	Poste susceptible d'être vacant
	21	SEGPA du collège Terre Sainte (0071J) St Pierre	REP+	Poste susceptible d'être vacant
	22	SEGPA du collège Terrain Fleury (0653S) Le Tampon		Poste susceptible d'être vacant
	23	SEGPA du collège Jean Letoullec (1314K) Le Port	REP+	Poste susceptible d'être vacant
	24	SEGPA du collège Pointe des Châteaux (0073L) St Leu		Poste vacant
	25	SEGPA du collège Plateau Goyaves (0906S) St Louis	REP+	Poste susceptible d'être vacant

Possibilité de se porter candidat sur un vœu géographique : « tout poste de directeur adjoint chargé de SEGPA de l'académie de la Réunion »



**ANNEXE IV – FICHE DE VOEUX - DIRECTEUR ADJOINT CHARGE DE SEGPA
DEMANDE DE MUTATION**

(Les données renseignées serviront uniquement à traiter votre candidature dans le cadre de cette campagne)

Rentrée scolaire 2023-2024

A toute demande d'intégration dans l'académie de La Réunion devra être jointe **une fiche de synthèse**

Cocher les cases correspondantes

M.

Mme

NOM (en lettres capitales)..... Prénom :

Né(e) le : Lieu de naissance :

Affectation :

Téléphone personnel :

Adresse Mel académique:@ac-.....

Si vous avez fait fonction de directeur adjoint de SEGPA sans diplôme, précisez la ou les années :

.....
.....

Vœux d'affectation (par ordre de préférence)

- 1)
- 2)
- 3)
- 4)
- 5)
- 6)
- 7)
- 8)
- 9)
- 10)

Date

Signature de l'intéressé(e)

Cette partie du document ne sera complétée qu'en cas de demande de mutation inter-académique

NOM : PRÉNOM :

AVIS DU CHEF D'ÉTABLISSEMENT :

Date :

Signature

AVIS DE L'INSPECTEUR DE L'ÉDUCATION NATIONALE (enseignement spécialisé)

Date :

Signature

AVIS DE L'INSPECTEUR D'ACADÉMIE - DIRECTEUR ACADÉMIQUE DES SERVICES DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Date :

Signature

AVIS DU RECTEUR DE L'ACADÉMIE D'ORIGINE

Date :

Signature